



LA COMMISSION DES
PARCS DU SAINT-LAURENT
UN ORGANISME DU
GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO



Les Parcs du
Saint-Laurent

RAPPORT ANNUEL



2008



2009



LETTRE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Monsieur le ministre,

La Commission des parcs du Saint-Laurent (la Commission) a, au cours de l'année 2008-2009, considérablement avancé dans sa quête de pérennité. Plusieurs initiatives importantes ont été mises en œuvre pour aider à revitaliser les attractions historiques et les installations de loisirs de la Commission, ainsi que pour réorienter notre action vers une meilleure viabilité à long terme.

Une nouvelle approche axée sur la clientèle

La nouvelle mission de la Commission, avec comme principaux moteurs une approche axée sur la clientèle et un marketing proactif, a été introduite dans l'ensemble de nos opérations en mettant l'accent sur la participation, l'enrichissement, le divertissement et l'éducation de nos visiteurs, tout en reconnaissant la nécessité de dégager davantage de recettes nettes afin de soutenir nos actions à long terme et l'administration des bâtiments historiques.

Un « examen opérationnel » approfondi a été réalisé par des conseillers de KPMG. Les résultats ont influencé la planification commerciale et ont servi à identifier les changements nécessaires au niveau de l'organisation.

De nouvelles initiatives génératrices de recettes

Plusieurs initiatives génératrices de recettes ont été testées et/ou mises en œuvre. Nombre d'entre elles ont montré un bon rendement des investissements. Ainsi, 111 emplacements de véhicules de plaisance ont été modernisés et les travaux étaient terminés au milieu du mois de juin; la nouvelle terrasse au Marker 72 a été inaugurée; la marina et les équipements de golf ont été modernisés; et les billets combinés ont été étendus aux attractions historiques.

Des événements spéciaux ont été organisés à la fois au Fort Henry et à Upper Canada Village, notamment le Fort de la Peur et le Festival médiéval. Non seulement ces activités ont permis d'attirer quelque 40 000 visiteurs supplémentaires et de générer des recettes de 440 000 \$, mais la Commission a, en outre, reçu un financement record de 460 000 \$ en vertu de l'initiative Fêtons l'Ontario et un financement de soutien en matière de marketing de 22 000 \$ du POMT. Le Fort Henry a également accueilli des événements remarquables de grande ampleur tels que le Colloque international sur les canaux, les North American Police Equestrian Championships, l'ouverture solennelle de l'orchestre symphonique de Kingston, et l'événement K-Rock Back to School Bash de l'Université Queen's. Le Fort Henry a par ailleurs reçu la visite du Prince Édouard, comte de Wessex. À Morrisburg, Upper Canada Village a commémoré le 50^e anniversaire de la submersion de la Voie maritime du Saint-Laurent, avec une exposition spéciale dans la demeure Chrysler. La nouvelle programmation d'Upper Canada Village comprenait un programme participatif « Flavours of Autumn » et une extension du programme « Village en lumières » avec de nouvelles activités en intérieur et une forêt enchantée. Nous avons étoffé la programmation historique d'Upper Canada Village autour de l'époque ayant précédé la Confédération, en ajoutant le spectacle musical Travelling Tiltons, en accroissant le nombre de mariages à la mode du XIX^e siècle et en programmant de nouvelles activités participatives telles que le remplissage de matelas et la confection de bougies certains jours. Dans le cadre d'un partenariat avec les Masons of Eastern District, Upper Canada Village a ouvert une nouvelle loge maçonnique et a organisé une cérémonie autour de la pose de la première pierre.

Le 50^e anniversaire de la Voie maritime du Saint-Laurent a été célébré dans le nouveau « pavillon communautaire », commandité par Ontario Power Generation (OPG), avec un spectacle en direct intitulé « A Seaway Story » qui s'est produit après sa représentation réussie à Upper Canada Playhouse. Le pavillon a également été utilisé pour accueillir divers spectacles musicaux et des soirées cinématographiques, une initiative test, et pour abriter les bateaux pendant la période hivernale.



Partenariats

Nous avons poursuivi notre partenariat fructueux avec le Catholic District School Board of Eastern Ontario et son programme « Majeure haute spécialisation en construction », avons installé une nouvelle maisonnette rustique sur le terrain de camping Riverside-Cedar et en avons construit une pour le terrain de camping Ivy Lea. Ce programme dispense un enseignement pratique aux élèves d'écoles secondaires et fait naître chez eux un sentiment de fierté de l'œuvre achevée.

Les contrats de prestation de services de restauration au Fort Henry et au terrain de golf Upper Canada ont fait l'objet d'un nouvel appel d'offres, améliorant considérablement les recettes de la Commission.

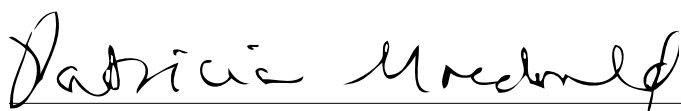
Un examen minutieux de notre exploitation a entraîné une hausse des prix de la plupart des services offerts par la Commission, afin de couvrir les hausses de salaires contractuelles et d'améliorer nos recettes pour poursuivre l'entretien de nos infrastructures vieillissantes. Les améliorations apportées aux immobilisations ont été évaluées à 3,4 millions \$, répartis comme suit : 800 000 \$ pour satisfaire les exigences législatives et règlementaires, 800 000 \$ pour entretenir nos infrastructures vieillissantes et 1,8 million \$ alloués à plusieurs projets prioritaires en matière de santé et de sécurité, cruciaux pour assurer la sécurité du personnel et des visiteurs ainsi que pour rénover/réparer là où les besoins étaient les plus urgents.

La saison 2008-2009 présentait de nombreux défis pour l'industrie touristique dans son ensemble. En juillet et en août, mois les plus générateurs de recettes pour la Commission, l'affluence a été moindre en raison de très mauvaises conditions climatiques et d'un printemps humide. Néanmoins, les recettes d'exploitation ont été solides et ont atteint 9,03 millions \$, soit une forte hausse de 9 %, grâce à des hausses ciblées de l'activité des visiteurs, des droits d'entrée, du commerce de détail, des commandites et des subventions gouvernementales exceptionnelles (dont l'initiative Fêtons l'Ontario). Par conséquent, malgré les nombreux défis et le ralentissement économique, la croissance des recettes combinée à une solide gestion financière nous ont permis de maintenir un budget équilibré, avec 16,9 millions \$ de recettes compensées par un montant de dépenses équivalent.

La Commission continue de chercher de nouveaux flux de rentrées, et nous avons réussi à obtenir davantage de commandites en 2008-2009. Les recettes de commandites en espèces ont plus que doublé par rapport à 2007-2008, atteignant plus de 500 000 \$ et représentant approximativement 7 % des recettes d'exploitation. Nous avons, en outre, attiré plus de commandites en nature.

La Commission continue de se concentrer sur la viabilité financière à long terme, un défi de taille au vu de la hausse des taux salariaux, de la détérioration des infrastructures et de l'augmentation des besoins en matière d'entretien, sans oublier la morosité du marché touristique. En novembre 2008, le Conseil a mis en place un « Comité de transformation » pour examiner nos activités. Il a été demandé à ce Comité d'étudier les recommandations du rapport sur la viabilité de la Commission et le renforcement de son organisation. Les recommandations ont été soumises au Conseil des commissaires aux fins de discussion, d'adaptation et d'approbation. Une restructuration organisationnelle a été annoncée en mars 2009, et l'équipe de gestion a commencé à mettre des changements en place pour la saison 2009-2010.

Au nom du Conseil des commissaires et de l'équipe de gestion, nous souhaitons remercier sincèrement nos partenaires, le ministère du Tourisme et le personnel de la Commission pour leur soutien indéfectible et leur engagement en faveur de la prestation de services touristiques d'excellence, du développement durable et d'une bonne administration dans l'Est de l'Ontario.



Patricia Macdonald
Directrice générale



Peter Watson,
Président, Conseil des commissaires



NOTRE MANDAT

La Commission des parcs du Saint-Laurent est une entreprise opérationnelle de la province de l'Ontario fondée en 1955 dans le but d'offrir aux résidents de l'Ontario et aux visiteurs de passage dans la province des activités touristiques, culturelles, éducatives et récréatives par le biais de présentations et d'interprétations d'attractions historiques, ainsi que par l'aménagement et l'exploitation de parcs, de terrains de camping, de promenades pittoresques et d'aires de loisirs.

NOTRE MISSION

L'objectif de la Commission des parcs du Saint-Laurent est de générer une croissance durable des visites, d'encourager la prospérité économique et de nouer des partenariats communautaires dans l'Est de l'Ontario.

Il s'agit d'une activité touristique générant des recettes qui propose à sa clientèle des expériences divertissantes et éducatives qui mettent à profit ses atouts naturels, récréatifs et patrimoniaux.

CADRE LÉGAL

La Commission des parcs du Saint-Laurent exerce ses fonctions dans le cadre de la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent. Elle rend compte au gouvernement provincial par l'intermédiaire du ministre du Tourisme. Le Conseil des commissaires est chargé de superviser les affaires commerciales de la Commission. Pour cela, il prend des décisions en matière de politique et établit des orientations stratégiques, met au point des règlements relatifs à l'utilisation des terrains, approuve les priorités budgétaires, traduit la politique du gouvernement dans la politique de la Commission, garantit une utilisation judicieuse des biens publics et représente la Commission au sein de la communauté.

La Commission soutient ses activités grâce à :

- des frais facturés dans ses attractions et ses points de vente au détail, ainsi qu'à des recettes générées par les concessionnaires,
- un paiement de transfert provenant du gouvernement provincial de l'Ontario, et
- des baux portant sur l'utilisation des terrains, des dons, des commandites et des partenariats assurant la promotion des fonds de soutien à ses installations et ses programmes.

OBJECTIFS COMMERCIAUX AU COURS DE LA PÉRIODE 2008-2009

- Soutenir les efforts de renouvellement du ministère du Tourisme et promouvoir le rôle des organismes qui doivent agir tels des catalyseurs et des moteurs de l'industrie touristique, de la prospérité économique et du développement communautaire.
- Lancer, développer et soutenir des initiatives qui élargissent la nouvelle mission de la Commission et aident à atteindre la viabilité et une croissance significative.
- Mettre en œuvre un changement culturel positif et accélérer la promotion de l'esprit d'équipe dans l'ensemble de la Commission, avec pour objectif d'orienter davantage nos activités en fonction du marché et de la clientèle.
- Utiliser l'analyse des activités commerciales, les études de marché et l'évaluation du rendement des investissements pour identifier les problèmes stratégiques, tirer profit des possibilités de croissance importantes, et créer de nouveaux flux de rentrées et de nouveaux partenariats.
- Mettre en œuvre et développer des actions qui exploitent les technologies de façon à mieux servir les clients, proposer aux visiteurs une expérience enrichie et divertissante, et améliorer la productivité des employés.
- Évaluer les activités et les ressources de la Commission afin de prendre des décisions éclairées sur les changements nécessaires pour améliorer l'efficacité et la viabilité.

ORIENTATION STRATÉGIQUE POUR 2009-2012

- Établir la viabilité financière des activités de la Commission.
- Créer de nouvelles initiatives génératrices de recettes ayant un gros potentiel en termes de rendement des investissements et très attractives pour les clients, tout en continuant à maîtriser étroitement les dépenses.
- Rendre l'expérience des visiteurs plus intense grâce à de nouvelles attractions/activités « emblématiques » élaborées à l'aide des nouveaux fonds pour les dépenses en capital d'un montant de 23 millions \$.



CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Peter Watson
(Gananoque)
Président
Première nomination le 17 septembre 2004
Fin de mandat le 6 septembre 2009

Ron Eamer
(Williamstown)
Vice-président
Première nomination le 6 avril 2005
Fin de mandat le 5 septembre 2009

Ruby Eva Antle
(Cornwall)
Commissaire
Première nomination le 23 mars 2006
Fin de mandat le 4 juin 2009

Richard Fawthrop
(Cornwall)
Commissaire
Première nomination le 6 juin 2007
Fin de mandat le 5 juin 2009

Norman Gaylord
(Cardinal)
Commissaire
Première nomination le 30 mai 2007
Fin de mandat le 29 mai 2010

Ineke Garofalo
(Kingston)
Commissaire
Première nomination le 20 juin 2007
Fin de mandat le 19 juin 2010

J. R. (Jack) McIntosh
(Winchester)
Commissaire
Première nomination le 8 août 2005
Fin de mandat le 7 août 2010

Kenneth Robert (Bob) Scott
(Kingston)
Commissaire
Première nomination le 17 septembre 2004
Fin de mandat le 16 octobre 2010

Jeannette Shirley
(Morrisburg)
Commissaire
Première nomination le 15 juillet 2005
Fin de mandat le 20 juillet 2010

Lloyd Therien
(Kingston)
Commissaire
Première nomination le 30 mai 2007
Fin de mandat le 29 mai 2010

Isabel Turner
(Kingston)
Commissaire
Première nomination le 30 mai 2006
Fin de mandat le 29 mai 2009

Linda Wilson
(Cornwall)
Commissaire
Première nomination le 20 juin 2007
Fin de mandat le 19 juin 2010

ÉQUIPE DE GESTION 2008-2009

Patricia Macdonald	Directrice générale
Bonnie VanMoorsel	Adjointe administrative Directrice, Service à la clientèle et administration de bureau Directrice intérimaire, Terrain de golf Upper Canada
Bruce Fitz-Gibbon	Directeur, Services à l'entreprise (une partie de l'année seulement)
Bryan Mercer	Directeur intérimaire, Marketing et développement des services à l'entreprise (une partie de l'année seulement)

Wanda Fortier	Directrice, Ressources humaines
John Robertson	Directeur du Fort Henry
Faye Baker	Directrice, Services financiers et informatiques
Gerben Schaillee	Directeur, Entretien et exploitation
Barry Hughes	Directeur des parcs et loisirs
Dave Dobbie	Directeur du parc du patrimoine Upper Canada Village

FAITS SAILLANTS DU PROGRAMME 2008-2009

DÉCISIONS COMMERCIALES ET ÉLABORATION DU PROGRAMME 2008-2009

Le renouvellement de l'énoncé de mission de la Commission a renforcé l'engagement en faveur de la fourniture de programmes et de produits orientés en fonction du marché et de la clientèle. Les résultats de ce renouvellement apparaissent clairement dans les nouvelles améliorations de programme proposées et les nouveaux événements de grande envergure organisés en 2008. Le nouvel énoncé de mission et les orientations stratégiques du ministère du Tourisme ont servi à aiguiller les décisions commerciales et l'élaboration du programme.

Objectif :

Revitaliser la Commission et encourager sa croissance économique à travers le développement de nouveaux marchés, de nouveaux produits et de nouvelles expériences ciblées.

Investissement dans le programme et l'expérience des visiteurs

En 2008, la Commission a obtenu plus de 460 000 \$ de financement au titre de l'initiative Fêtons l'Ontario afin de soutenir les festivals et les événements organisés. Ces fonds ont été investis dans les projets suivants :

- un nouveau festival médiéval à Upper Canada Village, qui a fortement accru la capacité pour des groupes éducatifs et a exploité le nouveau segment de marché des « passionnés du Moyen-Âge »;
- une nouvelle pièce intitulée « A Seaway Story » en commémoration du 50e anniversaire de la submersion qui a permis de créer la Voie maritime du Saint-Laurent;
- un festival de musique du patrimoine mondial au Fort Henry; et

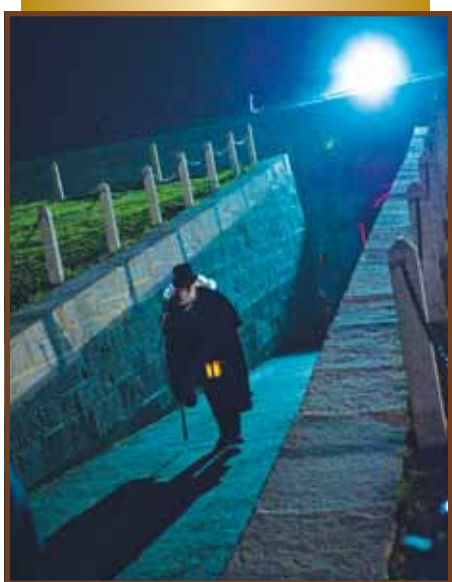


- une toute nouvelle « attraction automnale qui fait peur » appelée le « Fort de la Peur » au Fort Henry, qui a prolongé la saison touristique et grâce à laquelle les visites et les nuitées ont augmenté.

Ensemble, ces nouvelles activités ont réussi à générer environ 32 000 nouvelles visites d'attractions à travers la région, et ont produit plus de 440 000 \$ de recettes brutes.

Investissement dans les infrastructures

La Commission, qui reconnaît qu'il est important d'investir dans les installations et les produits existants, a réalisé des investissements significatifs dans les immobilisations des parcs et des aires de loisirs, modernisant les services pour accueillir une gamme de campeurs plus diversifiée, grâce à des équipements haut de gamme, et améliorant ainsi le rendement par terrain de camping. En outre, les investissements en immobilisations dans la marina du parc Crysler ont fourni aux plaisanciers et aux visiteurs une toute nouvelle terrasse au Marker 72, autorisée à vendre de l'alcool et entièrement opérationnelle dès la fin juin 2008. Des transformations ont également été apportées sur le terrain de golf afin d'améliorer la satisfaction des membres et d'attirer de nouveaux golfeurs.



Terrains de camping

- Cent onze emplacements de base ont été convertis en emplacements de véhicules de plaisance, faisant ainsi passer le nombre de ces emplacements à 178.
- NOUVELLES couches de gravier améliorées.
- Meilleure satisfaction de la demande d'emplacements de véhicules de plaisance et amélioration de notre capacité d'accroître les recettes grâce à un meilleur rendement.



Marina du parc Crysler

- NOUVEAU programme de canoë « Voyage vers le passé » pour 18 passagers. Permet d'explorer l'histoire avec un guide en habit d'époque.
- Location de matériels de ski nautique, de planches de wakeboard et d'accessoires gonflables; programmes associés.
- Flotte de kayaks et initiation.
- NOUVELLE concession d'école de voile.



- NOUVELLE terrasse au Marker 72 : boissons et restauration. Licence pour débit de boissons.
- NOUVEAU pavillon communautaire Ontario Power Generation, qui propose des divertissements pendant la haute saison et abrite les bateaux en hiver, hors saison.



Terrain de golf Upper Canada

- Aménagement de la cuisine et du salon, avec notamment l'ajout d'un grand écran de télévision. Création de deux nouvelles salles de réunion. Parfait pour les groupes, les tournois et les mariages.
- Installation de tertres avant provisoires en 2008, pour mieux servir les débutants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes ayant un plus grand handicap, ainsi que pour accueillir davantage de tournois.
- Poursuite du projet de drainage des pelouses, avec l'achèvement du Vert n°1 en mai. Installation de nouveaux équipements de contrôle des arroseurs permettant d'améliorer l'efficacité de l'irrigation sur les tertres et les pelouses du terrain de golf.
- Installation de nouveaux sanitaires pour répondre à la plainte la plus fréquente des clients.

Objectif :

Comprendre et anticiper ce que le client veut et ce dont il a besoin; collaborer activement avec nos partenaires pour utiliser ces renseignements aux fins de planification commerciale et de marketing.



La Commission a continué à nouer de nouveaux partenariats et à développer ses relations de travail existantes. Par exemple :

- Le Fort Henry a tiré profit de sa désignation de site du patrimoine mondial de l'UNESCO et a travaillé avec la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique (SPOMT) en récoltant 1 million \$ pour promouvoir la désignation sur des marchés clés du monde entier.
- Upper Canada Village a collaboré avec des hôtels locaux dans le cadre du nouveau Cornwall Destination Marketing Fund, et a rassemblé les fonds pour tirer profit du Programme de promotion du tourisme par les partenaires de l'industrie de la SPOMT et obtenir 60 000 \$ supplémentaires pour une campagne de marketing de 200 000 \$ visant les marchés d'Ottawa et de Montréal.
- La Commission a obtenu une commandite en espèces d'un an d'un montant de 100 000 \$ de la part d'Ontario Power Generation pour son nouveau pavillon communautaire. Cette somme a permis de compenser le coût des travaux d'un lieu destiné à abriter les bateaux pendant la période hivernale et à servir de plateforme de divertissement et d'activités récréatives au printemps et en été.
- La Commission a également noué un partenariat avec le canton de Dundas Sud pour développer le « Seaway Shuttle Bus ». Mise en service au cours d'une période d'envolée du prix des carburants et de fermeture d'un pont sur le chemin du Long Sault, cette navette a offert aux campeurs et aux résidents des villages du Long Sault, d'Ingleside et de Morrisburg un moyen économique et pratique de se déplacer entre les attractions de la Commission, les centres commerciaux et les entreprises des villages.
- Le programme « Village en lumières » d'Upper Canada Village a renouvelé son partenariat avec la Place de l'Ontario pour se servir des lanternes vénitiennes non utilisées après la clôture du Chinese Lantern Festival. Ces lanternes, toutes conçues autour d'un thème animal, ont permis d'améliorer amplement le programme et d'attirer les jeunes familles. Elles ont été installées dans la nouvelle « forêt enchantée ».



PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

La Commission a entrepris plusieurs grands projets d'immobilisations au cours de l'année 2008-2009. Si beaucoup de ces projets ont amélioré de manière visible des services aux visiteurs, certaines de ces améliorations n'étaient pas aussi apparentes. Parmi les principaux projets, citons la modernisation de plus de 100 terrains de camping dans l'ensemble des parcs, l'ajout de nouveaux sanitaires en contrebas du Fort Henry pour que les visiteurs puissent y accéder plus facilement pendant les événements spéciaux et les cérémonies du crépuscule, et la modernisation des installations de vente de boissons et de restauration au Fort Henry, à Upper Canada Village et au terrain de golf Upper Canada. Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses en immobilisations par attraction selon les catégories de projet (mise en conformité ou rénovation).

ATTRACTION	Mise en conformité	Rénovation	Total (milliers)
Upper Canada Village	114,4	438,9	553,3
Fort Henry	25,7	439,4	465,1
Parcs	213,5	609,2	822,7
Marina du parc Crysler	-	478,5	478,5
Terrain de golf Upper Canada	-	189,1	189,1
Parc Crysler / ensemble du système	377,9	295,2	699,1
Routes et terrains	37,1	161,9	199,0
Imprévus	-	16,3	16,3
TOTAL	794,6 \$	2 628,5 \$	3 423,1 \$

Le tableau ci-dessous présente un résumé des principaux types de projets d'immobilisations entrepris au cours de l'année 2008-2009 :

CATÉGORIE	Montant (milliers \$)
Restauration et entretien de bâtiments	904
Matériel	610
Réservoir de carburant (suppression et remplacement)	68
Routes, terrains, pistes cyclables, ponts	225
Modernisation des terrains de camping	435
Restauration des plateformes et des quais	87
Modernisation dans le cadre de programmes historiques	317
Mise aux normes électriques	165
Eaux usées et plomberie	132
Communications	104
Gestion de l'eau et des puits	80
Qualité de l'air	49
Modernisation des installations de vente de boissons et de restauration	200
Accès pour les personnes handicapées	31
Divers	16
TOTAL	3 423 \$



Objectif :

« Que le tourisme soit reconnu comme un moteur économique et un élément important du développement de la conscience communautaire. »

La directrice générale de la Commission a réalisé de grands progrès en promouvant le tourisme comme moteur économique dans la région lors de discours prononcés devant des auditoires importants dans l'Est de l'Ontario, notamment :

- Team Cornwall;
- South Dundas Business Association; et
- Atelier du Congrès des municipalités de l'Est de l'Ontario organisé à Kingston sur le thème « La valeur du tourisme ». Cette conférence a été l'occasion de promouvoir le message selon lequel le tourisme est un moteur économique important, devant plus de 600 représentants de municipalités et d'industries de tout l'Est de l'Ontario.

En outre, la directrice générale est demeurée impliquée au sein du Comité consultatif pour le développement économique de Dundas Sud et a continué à siéger à la présidence de la St. Lawrence War of 1812 Bicentennial Alliance.

RÉSULTATS PAR ATTRACTION

ATTRACTION	2008/09	2007/08	+/-	%
Fort Henry (entrées)	122,8	109,0	+ 13,8	+ 12,7 %
Upper Canada Village (entrées)	173,3	179,2	- 5,9	- 3,3 %
Parc historique (train, promenades, centre des visiteurs CF)	24,4	27,6	- 3,2	- 11,6 %
Billets d'admission à la journée et nuitées en camping	119,8	132,3	- 12,5	- 9,4 %
Terrain de golf Upper Canada (parcours et locations)	25,1	27,7	- 2,6	- 9,4 %
Marina du parc Crysler (longueur d'arrimage en pieds)	489,0	440,9	+ 49,5	+ 10,9 %

RÉSULTATS FINANCIERS

Les recettes d'exploitation, qui se sont élevées à 7,468 millions \$ en 2008-2009, sont en hausse de 7 % (soit 500 000 \$) par rapport à 2007-2008. Cette croissance est due à l'augmentation des recettes de commandites, des droits d'entrée, des subventions obtenues et des frais d'arrimage et d'entreposage dans la marina.

La Commission a bénéficié d'un soutien financier de la province à hauteur de 9 millions \$ en paiement de transfert opérationnel, et de 3,4 millions \$ en fonds pour les dépenses de capital au titre des réparations et de la rénovation des infrastructures existantes.

En 2008-2009, les dépenses d'exploitation se sont élevées à 16 millions \$, soit une hausse de 13 % (ou 1,8 million \$) par rapport à 2007-2008. La majorité de cette hausse s'explique par l'augmentation des dépenses de salaires et d'avantages sociaux (+ 8 % ou 810 000 \$) et des frais d'exploitation directs (+ 800 000 \$) pour de nouvelles initiatives.

Par conséquent, la Commission a clos son exercice 2008-2009 dans une situation financière positive.

Commission des parcs du Saint-Laurent
États financiers
au 31 mars 2009

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Bilan	3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 14



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport des vérificateurs

Raymond Chabot Grant Thornton LLP
2505 St-Laurent Blvd.
Ottawa, Ontario K1H 1E4

Aux membres de la Commission des parcs du Saint-Laurent,
au ministre du Tourisme et au vérificateur général de l'Ontario

Telephone: 613-236-2211
Fax: 613-236-6104
www.rcgt.com

En vertu de la Loi sur la Commission des Parcs du Saint-Laurent qui prévoit qu'un organisme de la Couronne doit être vérifié par le vérificateur général ou des vérificateurs nommés par le lieutenant gouverneur, nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Saint-Laurent au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

La note 3 fait part que la Commission n'a pas comptabilisé d'immobilisations avant l'année 1994 et que les actifs acquis autrement qu'avec les ressources de la Commission n'ont pas été capitalisés. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'effet de cette dérogation sur les états financiers n'a pas été déterminé.

À notre avis, à l'exception du fait que la Commission n'a pas enregistré les immobilisations et l'amortissement tel que décrit au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.

Comptables agréés,
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 25 mai 2009

Commission des parcs du Saint-Laurent

Bilan

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1,997	2,667
Placements à court terme (note 4)	2,920	2,967
Débiteurs	120	2,501
Stocks	375	361
Frais payés d'avance	53	70
	<u>5,465</u>	<u>8,566</u>
Immobilisations (note 5)	523	531
	<u>5,988</u>	<u>9,097</u>
Fonds détenus en fidéicommiss (note 6)	<u>100</u>	
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	416	2,120
Frais courus	273	177
Apports reportés (note 7)	461	2,436
	<u>1,150</u>	<u>4,733</u>
Indemnités de départ et avantages sociaux futurs (note 8)	1,089	1,063
	<u>2,239</u>	<u>5,796</u>
ACTIFS NETS (INSUFFISANCE)		
Investis en immobilisations	523	531
Affectés (note 9)	2,864	2,864
Non affectés (déficit)	362	(94)
	<u>3,749</u>	<u>3,301</u>
	<u>5,988</u>	<u>9,097</u>
Fonds détenus en fidéicommiss (note 6)	<u>100</u>	
Engagements (note 17)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Commission des parcs du Saint-Laurent

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
	\$	\$
Produits		
Droits d'entrée	2,976	2,629
Terrains de camping	1,787	1,753
Marge bénéficiaire brute des activités de ventes au détail (note 10)	705	690
Terrain de golf	650	684
Location de concessions et de sites	301	303
Commandites	516	252
Amarrage et entreposage à la marina	263	228
Revenu de placements	205	339
Divers	65	82
	<u>7,468</u>	<u>6,960</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux (notes 11, 15 et 16)	11,100	10,290
Services (note 16)	2,875	2,075
Fournitures et équipements (note 16)	1,648	1,480
Transport et télécommunications	199	180
Amortissement des immobilisations	198	154
Divers	13	19
	<u>16,033</u>	<u>14,198</u>
Déficit d'opération avant ce qui suit:	<u>(8,565)</u>	<u>(7,238)</u>
Autres revenus (dépendances)		
Fonds du gouvernement provincial		
Opérationnel	9,013	7,747
Projets immobiliers	3,423	2,723
	<u>12,436</u>	<u>10,470</u>
Projets immobiliers	<u>(3,423)</u>	<u>(2,723)</u>
	<u>9,013</u>	<u>7,747</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>448</u>	<u>509</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	2009			2008
	Investis en immobilisations	Affectés (note 9)	Non Affectés (déficit)	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	531	2,864	(94)	3,301
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(198)		646	448
Investissement en immobilisations	190		(190)	
Solde à la fin	523	2,864	362	3,301

Commission des parcs du Saint-Laurent

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	2009	2008
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	448	509
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	198	154
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	2,381	182
Stocks	(14)	(41)
Frais payés d'avance	17	19
Intérêts courus	47	
Créditeurs	(1,704)	474
Frais courus	96	3
Apports reportés	(1,975)	1,738
Indemnités de départ et avantages sociaux futurs	26	(24)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(480)	3,014
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à court terme		(2,967)
Acquisition d'immobilisations	(190)	(226)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(190)	(3,193)
Diminution nette de l'encaisse	(670)	(179)
Encaisse au début	2,667	2,846
Encaisse à la fin	1,997	2,667

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission des parcs du Saint-Laurent, une société provinciale sans capital-action et un organisme de la Couronne, est assujettie à une loi ontarienne, la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent. La Commission exploite plusieurs parcs, lieux historiques et autres aménagements situés sur des terres de la Couronne dans l'est de l'Ontario, dont Upper Canada Village et Fort Henry, qui visent à offrir aux résidents de la province et à ses visiteurs des services de tourisme et de loisirs.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1er avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Commission a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés ("ICCA"), qui traite de la continuité d'exploitation. Les nouvelles recommandations, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008, exigent de la direction qu'elle évalue la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de la Commission.

Le 1er avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Commission a appliqué les recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du Manuel de l'ICCA. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de la Commission et la façon dont il est géré. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la Commission.

Le 1er avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Commission a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 3031, « Stocks », du Manuel de l'ICCA. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008, remplace le chapitre 3030 portant le même titre. Il établit des directives sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation, et traite des méthodes de détermination du coût utilisées pour imputer les coûts aux stocks. La nouvelle norme exige également des informations à fournir additionnelles. Ce changement n'a eu aucun impact sur les résultats financiers de la Commission.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

La direction réexamine régulièrement et considère les activités courantes et prévues de la Commission pour se satisfaire quant à la viabilité des opérations. Ces revues périodiques prennent en compte les occasions d'affaires courantes et futures, les engagements de financement de la part du gouvernement Provincial, et la prévision des liquidités. Sur la base de ces évaluations, la direction considère que l'hypothèse de la continuité d'exploitation est fondée pour la Commission.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Commission doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance ce dont possède la direction sur les événements en cours et sur les mesures que la Commission pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le total des stocks inscrits est de 375\$. Aucun stock n'est enregistré à la valeur de réalisation nette ou à la juste valeur moins les frais de vente. Le montant de stocks reconnu comme dépense au cours de la période est de 830\$.

Actifs et passifs financiers

La Commission a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du Manuel de l'ICCA par rapport à la présentation et de l'information à fournir sur les instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classifiée comme un actif détenu à des fins de transaction et est mesurée à sa juste valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements à court terme sont classifiés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont mesurés à leur juste valeur.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les débiteurs sont classifiés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les créditeurs et les frais courus sont classifiés comme autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont mesurés au coût après amortissement en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de vente au détail sont reconnus lorsque les articles ont été vendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de droits d'entrée, de terrains de camping, de golf, de locations de concessions et de site, d'amarrage et entreposage à la marina, et de commandites sont reconnus lorsque les services ont été rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de placements sont reconnus en se fondant sur le nombre de jours que le placement a été détenu au cours de l'exercice, calculé selon la méthode de l'intérêt effectif.

Amortissement des immobilisations

Les immobilisations, incluant le terrain, acquises avant le 1er avril 1994 sont comptabilisées à une valeur nominale, tandis que celles acquises après le 31 mars 1994 sont capitalisées au coût.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent:

	<u>Périodes</u>
Machinerie et outillage	5 ans
Matériel roulant	5 - 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Ameublement et équipement de bureau	3 - 4 ans
Structures	5 ans
Projet historique	5 ans

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Salaires et avantages sociaux

Les états financiers reflètent les salaires et avantages sociaux alloués par la province de l'Ontario pour les membres de la fonction publique de l'Ontario qui sont impliqués dans les opérations de la Commission.

Indemnités de départ

Les employés titulaires ayant plus de cinq années de service continu ont droit à une indemnité de départ équivalant à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à six mois de salaire, que ce soit à l'âge normal de la retraite, ou en raison d'une cessation d'emploi ou d'une démission. Les employés non titulaires comptant plus de cinq saisons de service continu ont droit à ces indemnités seulement en cas de mise à pied par l'employeur. La Commission a comptabilisé les indemnités dûes aux employés titulaires. L'obligation éventuelle relative aux employés non titulaires n'est inscrite qu'au moment de la cessation de leur emploi.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

La province offre des avantages sociaux à ses employés qui reçoivent des prestations par l'entremise de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). L'ajustement de la valeur estimée de l'obligation de la CSPAAT, s'il y a lieu, est inscrit au cours de l'exercice où l'information est mise à la disposition de la Commission par la CSPAAT.

Régime de retraite

La province offre à ses employés à temps complet des avantages sociaux sous forme de régime de retraite par l'entremise de sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Fiducie du régime de retraite du Syndicat des employé(e)s de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Les deux plans sont des régimes de retraite multiemployeurs à prestations déterminées. La Commission ne possède pas l'information suffisante pour comptabiliser le plan comme un plan à prestations déterminées. La Commission comptabilise donc le plan comme un plan à contributions déterminées. Les contributions annuelles de la Commission sont passées en charge au cours de l'exercice. Aucun effort n'a été fait pour calculer les montants déficitaires (s'il y en a) à l'égard de ces plans puisque selon le régime, toute insuffisance au plan sera payé par les Fonds consolidé de revenu de la province de l'Ontario.

4 - PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme sont composés de dépôts à terme échéant en septembre 2009, au taux d'intérêt de 3,0% à 3,9%.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

5 - IMMOBILISATIONS

			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Machinerie et outillage	187	169	18
Matériel roulant	805	513	292
Matériel informatique	176	173	3
Ameublement et équipement de bureau	275	164	111
Structures	216	117	99
Projet historique	76	76	
	1,735	1,212	523

			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Machinerie et outillage	186	154	32
Matériel roulant	786	416	370
Matériel informatique	176	166	10
Ameublement et équipement de bureau	125	118	7
Structures	196	84	112
Projet historique	76	76	
	1,545	1,014	531

6 - FONDS DÉTENUS EN FIDÉICOMMIS

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu un montant de 100\$ du Ministère du Tourisme de l'Ontario pour soutenir des initiatives pour la commémoration de la Guerre de 1812. La Commission est responsable de déboursier ces fonds à des organismes qui organiseront des reconstitutions de batailles de la Guerre de 1812, et d'autres événements commémoratifs.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

7 - APPORTS REPORTÉS

	2009	2008
	\$	\$
Droits d'entrée reçus d'avance	270	217
Ministère du Tourisme - contributions pour projets immobiliers		
Solde au début	1,251	183
Contributions reçues	2,296	3,758
Dépenses encourues	(3,397)	(2,690)
Solde à la fin	150	1,251
Ministère du Tourisme - contributions pour le projet immobilier du Fort Henry		
Solde au début	56	90
Dépenses encourues	(26)	(34)
Solde à la fin	30	56
Ministère du Tourisme - contributions au programme «Fêtons l'Ontario»		
Solde au début	460	93
Contributions reçues		460
Dépenses encourues	(460)	(93)
Solde à la fin	-	460
Autres apports reportés		
Subvention pour étude de faisabilité		96
Apports d'immobilisations reportés	11	13
Contributions de fonctionnement reportées		320
Autres apports reportés		23
Sous-total des autres apports reportés	11	452
	461	2,436

8 - INDEMNITÉS DE DÉPART ET AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2009	2008
	\$	\$
Indemnités de départ	828	790
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	261	273
	1,089	1,063

9 - ACTIFS NETS AFFECTÉS À L'INTERNE

Au cours de 2007, le Conseil a approuvé un transfert de 2 864 \$ des actifs nets non-affectés aux actifs nets affectés à l'interne dans le but de couvrir des dépenses d'immobilisations futures.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

10 - MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE DES ACTIVITÉS DE VENTES AU DÉTAIL

La marge bénéficiaire brute est composée de:

	2009	2008
	\$	\$
Ventes au détail	1,535	1,478
Coût des marchandises vendues	830	788
Marge bénéficiaire brute des activités de ventes au détail	<u>705</u>	<u>690</u>

11 - RÉGIME DE RETRAITE

Les apports de la Commission à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Fiducie du régime de retraite du SEFPO pour l'année se terminant le 31 mars 2009 ont été de 397 \$ (372 \$ en 2008) et sont inclus dans les salaires et avantages sociaux.

12 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Puisque la principale source de produits de la Commission provient du Gouvernement de l'Ontario, sa capacité de continuer ses opérations dépend du maintien de cette source de financement.

13 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Commission sont de préserver la capacité de la Commission de poursuivre ses activités et de rencontrer ses obligations financières.

La Commission gère son capital principalement par le biais de l'obtention de subventions auprès du gouvernement de l'Ontario et les produits générés par ses diverses activités, et par le contrôle de ses dépenses afin qu'elles soient à-peu-près égales aux revenus.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, la Commission peut être amenée à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

La Commission n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

14 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Commission est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Commission.

La Commission ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

13

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

14 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Commission est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Commission au risque de crédit sont principalement les débiteurs. Le risque de crédit relié aux débiteurs est généralement diversifié puisque la Commission négocie avec plusieurs établissements.

Risque de taux d'intérêt

La majorité des placements à court terme de la Commission sont à taux variables et la Commission est donc exposée au risque de taux d'intérêt résultant des fluctuations de taux d'intérêt.

15 - RÉNUMÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération totale versée aux administrateurs de la Commission a été de 39,5 \$ (27,5 \$ en 2008).

16 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Le Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario a défrayé, au nom de la Commission, les charges relatives aux avantages sociaux post-retraite autres que les charges de pension. Ces frais ne sont pas inclus dans les résultats de la Commission et ont eu lieu dans le cours normal des opérations.

Sont inclus dans les débiteurs un montant à recevoir de 24 \$ du ministère des Finances relativement à la charge de salaires, de même qu'un montant de néant \$ (2008 – 390 \$) du ministère du Tourisme relativement au programme Fêtons l'Ontario et un montant de néant \$ (2008 – 2 000 \$) du ministère des Finances relativement à des dépenses en immobilisations futures. Inclus dans les créditeurs est un montant à payer de 178 \$ (2008 – 1 468 \$) au Ministère des Finances relativement à la charge de salaires.

Au cours de l'exercice, la Commission a payé un montant total de 11 244 \$ au ministère des Finances pour la charge de salaire. Ce montant est enregistré au poste "Salaires et avantages sociaux" à l'état des résultats.

Les charges de "Services" à l'état des résultats comprennent un montant de 24 \$ payé au ministère des Finances pour divers services, incluant de la publicité et l'imprimerie de relevés de paie, un montant de 4 \$ payé à la société du Partenariat ontarien de marketing touristique pour de la publicité et un montant de 3 \$ payé à la Police provinciale de l'Ontario pour des services de sécurité.

Les charges de "Fournitures et équipement" à l'état des résultats incluent un montant de 28 \$ payé au ministère des Finances pour de l'assurance générale et pour des permis d'alcool et de fromage.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu des subventions se chiffrant à 12 436 \$ (2008 – 10 470 \$) de la part du ministère du Tourisme, qui sont présentées au poste "Fonds du gouvernement provincial" à l'état des résultats.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

14

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

16 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO (suite)

Au cours de l'exercice, la Commission a payé un montant de 197 \$ (2008 – 196 \$) au ministère des Transports pour l'entretien de l'autoroute des Mille-Îles. Ce montant est inclus au poste "Fournitures et équipement" à l'état des résultats.

17 - ENGAGEMENTS

a) La Commission s'est engagée, d'après des contrats de location échéant à diverses dates entre 2010 et 2013, à verser une somme de 300 \$. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 119 \$ en 2010, 90 \$ en 2011, 67 \$ en 2012 et 24 \$ en 2013.

b) En 1983, la Commission a conclu une entente à long terme avec le ministère des Transports pour l'entretien de l'autoroute des Mille-Îles. Le contrat prévoit des paiements annuels de 150 \$, ajustés pour tenir compte de l'inflation. L'entente peut être résiliée sur demande écrite de la part de la Commission, avec huit mois de préavis. L'engagement de la Commission pour le prochain exercice relativement à cette entente se chiffre à 198 \$.

c) La Commission a conclu une entente à long terme avec Parcs Canada pour des projets d'entretien et des programmes de conservation. Les fonds devront être encourus au cours de la période 2011 à 2017. L'entente prévoit des versements de 400 \$ par année débutant en 2011, et pour chaque année subséquente.

18 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Dans le budget de l'Ontario, déposé le 26 mars, 2009, la Province s'est engagée à effectuer un investissement en immobilisations significatif dans le secteur du tourisme. Un montant de 23 000 \$ a été alloué à la Commission aux fins de projets de relance de sites.

19 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

20 - NORMES COMPTABLES FUTURES

En septembre 2008, l'ICCA a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400, et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du Manuel de l'ICCA. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants : Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets et l'ajout des modifications afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 et la Commission les mettra en application à compter du (date). La direction de la Commission n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ces modifications sur les états financiers.